The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

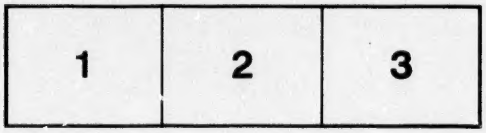

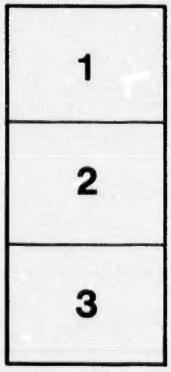

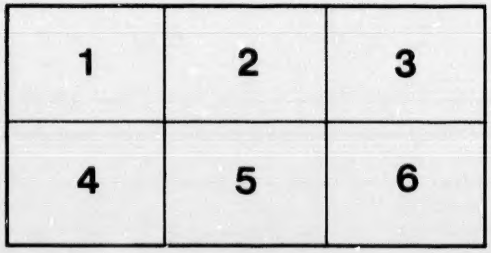

14

LORD RUSSELL

DE KILLOWEN

A QUEBEC.

RECEPTION OFFICIELLE DU JUGE EN CHEF D'ANGLETERRE

PAR

LE BANC ET LE BARREAU

Résolutions, Discours, Etc.,

PAR

L'HON. CHS. LANGELIER,

Ex-Secrétaire de la Province, Avocat, Membre du Conseil du Barreau.

74

LO

RECE

LE B

Ré

Ex-

LORD RUSSELL

DE KILLOWEN

A QUEBEC.

RECEPTION OFFICIELLE DU JUGE EN CHEF D'ANGLETERRE

— PAR —

LE BANC ET LE BARREAU

Résolutions, Discours, Etc.,

— PAR —

L'HON. CHS. LANGELIER,

Ex-Secrétaire de la Province, Avocat, Membre du Conseil du Barreau.

1896
(12)
c.2

ONTARIO LIBRARY

123657

DÉDICACE.

A F.-X. Lemieux, Ecr., C.R.,
Bâtonnier.

Mon cher Bâtonnier,

J'ai eu la pensée de réunir en brochure les résolutions du Barreau et les discours qui ont été provoqués par le passage à Québec de Lord Russell de Killowen. Ce modeste travail est tout simplement destiné à perpétuer parmi les juges et nos confrères le souvenir de ce grand événement.

Comme, en votre qualité de Bâtonnier, vous avez pris une part très active dans la préparation de cette réception, j'espère que vous voudrez bien accepter la dédicace de cette brochure.

Croyez-moi avec considération, mon cher Bâtonnier,

Votre humble serviteur,

Chs. Langelier.

LORD RUSSELL DE KILLOWEN

Forsan et hæc olim meminisse juvabit.

L'Association du Barreau américain avait convoqué pour le 18 août dernier une réunion extraordinaire à Saratoga pour y discuter la question de l'arbitrage international. Lord Russell avait été invité à y prendre part, et, c'est ce qui nous a valu l'honneur de sa visite à Québec.

Avant de raconter l'accueil que ce grand citoyen a reçu chez nous, il est bon d'esquisser en peu de mots la carrière si brillante qu'il a déjà fournie.

Lord Russell de Killowen, bien mieux connu dans le monde entier sous le nom de Sir Charles Russell, est l'un des plus brillants avocats que l'Angleterre a produits, et, sans conteste, le plus grand de son époque. Il naquit à Newry en 1833,

fit ses études au collège de la Trinité, à Dublin, puis commença sa carrière professionnelle à Belfast. Ce n'est qu'en 1872 qu'il vint en Angleterre. Comme avocat, il fut sans rival devant les cours ; il excellait dans l'art de transquestionner les temoins, et, devant les jurés, surtout dans les causes désespérées, il était un orateur merveilleux. Il remporta son triomphe le plus remarquable devant la Commission Parnell en 1889. C'est aussi dans la même année qu'il défendit la femme Maybrick, accusée d'avoir empoisonné son mari.

En 1886. Charles Russell fut fait chevalier et devint Sir Charles Russell; en 1893, il fut fait Grand'Croix de l'Ordre de St-Michel et de St-Georges, en reconnaissance des services qu'il avait rendus comme avocat de l'Angleterre dans l'arbitrage au sujet de la mer de Behring, tenu à Paris. Il fut élu pour la première fois en 1880, dans les intérêts du parti libéral, pour Dundalk. De 1885 à 86, il occupa le poste élevé de Procureur-Général dans le cabinet Glad-

stone, et en 1892, il fut de nouveau appelé à cette même position. Enfin, c'est en 1894 qu'il fut nommé juge en chef d'Angleterre pour remplir la vacance créée par la mort de Lord Coleridge. Il lui fallut alors se choisir un titre et il opta pour celui de Killowen, le nom d'un modeste hameau irlandais où avait eu lieu le mariage du major Yelverton, qui lui avait confié sa première cause célèbre.

Il s'est surtout surpassé dans sa fameuse défense de Parnell contre les accusations du *Times*. Ça été là une véritable lutte de géants. Il a prononcé dans cette circonstance un discours comme jamais peut-être on en avait entendu en Angleterre, et qui, à lui seul, était suffisant pour lui assurer l'immortalité dans les annales judiciaires. Aussi, Harold Frederic, le brillant correspondant du New - York *Times*, écrivait-il, sous l'inspiration du moment :

" Il n'y a pas un autre avocat capable d'approcher et encore moins de rivaliser

avec Sir Charles Russell, pour la manière large, élevée avec laquelle il a développé la réponse de l'Irlande à ses calomniateurs.".... Sir James Hannen, l'un des juges qui présidaient, — chose sans précédent au Barreau, — ne put s'empêcher de s'exclamer : " C'est là un puissant effort digne d'une grande cause." Et Sir Richard Webster, le Procureur-Géuéral, ajouta : " C'est absolument vrai."

Voilà brièvement ce qu'il a été comme avocat. Comme juge, il s'est déjà élevé au premier rang. Peu de temps avant de se rendre en Amérique, il a présidé avec le Baron Pullock et le Juge Hawkins, au procès du Dr Jameson et de ses officiers, accusés d'avoir violé le droit international au Transvaal. Le procès dura en tout sept jours et l'adresse de Lord Russell aux jurés est considérée comme un chef-d'œuvre qui a excité l'admiration du monde entier.

Tel est le noble personnage que le Banc et le Barreau de Québec ont fêté au commencement de septembre.

RÉUNION DU BARREAU.

Dès qu'il fut connu que Lord Russell devait visiter Québec, M. F. X. Lemieux, C. R., le Bâtonnier du Barreau de Québec, se mit immédiatement en rapport avec le Juge en Chef, Sir L. N. Casault et les autres juges de notre district.

Le Barreau fut convoqué. Cette assemblée du Barreau a été remarquable. Au-delà de cinquante avocats se sont réunis au Palais de Justice. On remarquait parmi les membres du Banc et du Barreau, le juge en chef Sir L. N. Casault, l'honorable juge Plamondon, l'honorable juge Irvine, les honorables D. A. Ross, L. P. Pelletier, Charles Langelier et MM. Dunbar, Pentland, Stuart, Drouin, H. A. Turcotte, Langlois, Lloyd, L. Stafford, J. E. Prince, A. Pouliot, L. O. Beaubien, R. Campbell, J. Tessier, A. Turgeon, C. Deguise, J. A.

Lane, A. Rivard, J. B. Robitaille, P. Jolicœur, Cantin, etc.

M. Lemieux a exposé le but de l'assemblée dans les termes que voici :

" MONSIEUR LE JUGE EN CHEF,

" MES CONFRÈRES,

" Je suis heureux de vous voir réunis en aussi grand nombre. Il s'agit pour nous de recevoir l'homme le plus distingué de l'Empire Britannique au point de vue de la loi.

" Lord Russell est l'un des jurisconsultes les plus éminents qui existent aujourd'hui. Déjà, dans le passé, nous avons eu occasion de recevoir des personnages distingués ; nous avons reçu le duc de Kent, le père de la Reine actuelle, nous avons eu l'honneur d'avoir la visite du Prince de Galles, un peu plus tard celle du Prince Arthur, et plus récemment nous avions l'honneur d'avoir comme gouverneur de ce pays le marquis de Lorne, le gendre de Notre Souveraine. Dans toutes ces circonstances,

le peuple de ce pays a manifesté d'une manière non équivoque son respect pour ces illustres personnages. Mais c'est la première fois que nous avons l'honneur d'avoir au milieu de nous le juge en chef d'Angleterre, un homme qui a joué un rôle proéminent comme avocat et qui, depuis qu'il occupe les hautes fonctions de juge en chef, a déjà réussi à s'illustrer dans la magistrature.

" Je n'ai aucun doute que le Banc et le Barreau seront heureux de lui offrir une réception digne de la haute position qu'il occupe, et de ses hautes qualités personnelles.

" En voyant ici à mes côtés des hommes de la position du juge en chef sir L. N. Casault et de ses collègues M. le juge Plamondon, M. le juge Irvine et un aussi grand nombre d'avocats, j'ai la certitude que la réception que nous voulons lui offrir sera très cordiale. "

Sir L. N. Casault se leva immédiatement

et fit en termes très délicats l'éloge du juge en chef d'Angleterre. Il remercia M. Lemieux de l'avoir invité à prendre part à une fête aussi agréable et à se joindre au Barreau pour rendre un hommage si mérité à l'une des illustrations de la magistrature anglaise.

L'honorable juge Irvine, après avoir rendu hommage aux hautes qualités du juge en chef, fit observer que non seulement c'était un honneur d'accueillir officiellement Lord Russell, mais que c'était presque un devoir. " Nous ne faisons, dit-il, que " nous acquitter d'une dette de reconnais- " sance à l'endroit de ce grand jurisconsulte, car, s'il est un homme qui ait été " sympathique aux avocats qui ont eu " l'occasion d'aller plaider devant le Conseil Privé de Sa Majeste, ça été celui qui " à cette époque s'appelait Sir Charles " Russell. J'ai été moi-même l'objet de " sa large et généreuse hospitalité, et tous " ceux qui, comme moi, ont eu l'occasion " de le rencontrer, n'ont eu qu'à se féliciter

" de la manière dont il nous a reçus à
" Londres."

Cette réunion du Barreau restera mémorable dans ses annales. Voici le procès-verbal de cette assemblée :

" A une assemblée générale du Banc et du Barreau de Québec, tenue le 27 août 1896, en vue d'organiser une réception à Lord Charles Russell, juge en chef d'Angleterre, lors de son prochain passage à Québec, étaient présents :

" Les honorables juges Sir L. N. Casault, M. A. Plamondon, Geo. Irvine;

" M. le Bâtonnier F.-X. Lemieux, C.R., J. Dunbar, C.R.. C. A. Pentland, C.R., H. A. Turcotte, C.R., Hon. D. A. Ross, C.R., A. Robertson, Hon. Chas Langelier, R. Campbell, C. B. Langlois, C.R., R.J. Bradley, L. N. Demers, C. Brodie, J. E. Fortin, P. J. Jolicœur, A. Lachance, H. A. Turgeon, A. Corriveau, D. McAvoy, L. O. Beaubien, A. Rivard, J. Tessier, C. A. Gosselin, A. Pouliot, J.H. Lloyd, J.A. Lane, A. Turgeon

Jos. Turcotte, J. E. Prince, A. Robitaille, F.-X. Drouin, C.R.

" Proposé par Sir L. N. Casault, juge en chef de la Cour Supérieure, et l'honorable Geo. Irvine, secondé par l'honorable D. A. Ross et l'honorable procureur-général L.-P. Pelletier:

" Que le Banc et le Barreau de la section de Québec ont appris avec le plus vif plaisir, la visite prochaine à Québec de Lord Charles Russell, juge en chef d'Angleterre.

" Que le Banc et le Barreau sont anxieux, à cette occasion, de présenter à Lord Russell leurs sentiments de profonde admiration pour la carrière brillante qu'il a remplie au Barreau et le rôle prédominant qu'il joue sur le Banc judiciaire.

" Proposé par Chs. Deguise, secondé par L. O. Beaubien :

Que le comité de réception de Lord Russell soit composé de : l'honorable Sir Sir L. N. Casault, juge en chef de la Cour Supérieure, l'honorable juge Andrews, F.

X. Lemieux, C.R., Bâtonnier, l'honorable E. J. Flynn, l'honorable L. P. Pelletier, C. A. Pentland, C.R., I. N. Belleau, C.R., S. N. Parent, l'honorable Charles Langelier, J. Tessier, A. H. Cook, Gus. G. Stuart, C.R., A. Pouliot, et de tous les autres membres du Barreau que le comité voudra bien s'adjoindre. Et que le comité voit aux meilleurs moyens à adopter pour faire une digne réception au juge en chef d'Angleterre. Il a été question de faire faire une promenade à Lord Russell à bord du *Druid* autour de l'Ile d'Orléans, avec les membres de la magistrature et du Barreau de Québec, cette suggestion sortant du cadre ordinaire de réception a rencontré l'approbation générale.

" Proposé par Gus. Stuart, C.R., secondé par A. Pouliot, et résolu unanimement:

" 1o Qu'en vue de resserrer les liens de fraternité qui doivent unir les membres de la magistrature et du Barreau de ce district, il est désirable que, chaque année, le jour de la rentrée des tribunaux, il soit

dit une messe à laquelle assisteraient en costume Messieurs les juges et les avocats, et que le soir, une séance solennelle ait lieu, et que quelques travaux juridiques feraient les frais de cette démonstration ;

" 2o Que cette démonstration devrait être inaugurée cette année, le 10 septembre, et la messe pourrait être dite dans la chapelle du Séminaire de Québec et la séance tenue dans les salles de l'Université Laval;

" 3o Que M. le Bâtonnier soit prié de s'entendre à ces fins avec les autorités de ces institutions.

" Proposé par Jules Tessier, secondé par l'honorable Chs Langelier:

" Qu'un comité composé de l'honorable juge en chef Sir L. N. Casault, le Bâtonnier F.-X. Lemieux, le Procureur-Général L. P. Pelletier, MM. Gus. Stuart, A. Pouliot, A. Lane, L. O. Beaubien et le secrétaire soit chargé de s'entendre avec qui de droit pour voir à l'organisation de cette cérémonie.

" Proposé par Gus. Stuart, C.R., secondé par l'honorable Charles Langelier:

" Que des remerciements soient votés à Sir L. N. Casault, juge en chef, ainsi qu'aux honorables juges Plamondon et Irvine.

" Et la séance est levée.

" F.-X. Lemieux,
" Bâtonnier.

" N. N. Ollivier,
" Secrétaire."

M. Lemieux remercie les juges qui avaient bien voulu honorer de leur présence cette assemblée et se joindre au Barreau pour donner à Lord Russell une réception digne de ses hautes qualités.

Sir L. N. Casault répondit que les remerciements de MM. les membres du Barreau le flattaient beaucoup, mais qu'il ne les méritait point. Bien que juge, je suis, dit-il, toujours resté attaché au Barreau et je serai toujours heureux de me joindre à lui quand il voudra bien, comme aujourd'hui, m'associer à ses fêtes. J'approuve

de tout cœur tout ce qui de près ou de loin peut contribuer à rapprocher le Barreau du Banc et à resserrer les liens qui doivent les unir.

L'honorable juge Plamondon, dont on connait la verve étincelante, prononça un petit bijou de discours.

...." Je suis, dit-il, de la campagne, mais j'aime toujours à venir à la ville de temps en temps. Ma bonne étoile a voulu que je me trouve à Québec au moment où la fête que le Barreau prépare au grand magistrat anglais était à s'organiser.

" J'ai vu deux choses qui m'ont été bien agréables: la première, c'est la réception à l'homme si distingué qui sera à Québec, dans quelques jours; la seconde, c'est le fait que le Barreau veut avoir une messe du St-Esprit à l'ouverture des tribunaux. Personne n'a jamais douté que les avocats et les juges fussent de grands dévôts, mais, tout de même, c'est une chose qui est un peu comme les vieux meubles dont le vernis est un peu disparu. Il leur faut

quelques coups de pinceau pour leur donner le lustre des anciens jours. Soyés assurés que cette cérémonie aura un effet excellent."

LA RÉCEPTION DU BARREAU.

Le 7 septembre avait été fixé pour la réception officielle de Lord Russell. Cette journée devra certainement compter parmi les plus agréables comme les plus glorieuses du Barreau de Québec.

Il avait, en effet, l'honneur insigne d'offrir une réception officielle à Lord Russell, juge en chef d'Angleterre. Sans doute, la haute position judiciaire qu'occupe Lord Russell était, à elle seule, suffisante pour que le Barreau fut justement orgueilleux de l'honorer; mais, en dehors du magistrat distingué, il ne faut pas oublier le grand orateur et la plus brillante étoile du Barreau anglais, qui compte pourtant

parmi ses membres tant d'hommes distingués. Aussi, tout le monde s'était-il donné cordialement la main pour fêter ce grand citoyen.

La magistrature présidée par son vénérable Doyen, Sir L. N. Casault, s'était jointe au mouvement pour prouver à Lord Russell que si les avocats acclamaient en sa personne un illustre confrère, les juges reconnaissaient en lui l'un des plus grands magistrats de notre époque.

Il arrive assez souvent, que disons-nous? très souvent, que les avocats ne s'entendent point entre eux lorsqu'il s'agit des intérêts de leurs clients; cela se comprend. Fort souvent même, ils diffèrent d'opinion avec les juges qui repoussent leurs prétentions. Or, tout cela avait disparu: juges et avocats formaient une famille parfaitement heureuse et offraient le spectacle de la plus cordiale confraternité.

Franchement, il faut que lord Russell soit un juge hors pair pour avoir réussi à mettre d'accord tout ce monde judiciaire!

Le Barreau est sans conteste le corps le plus calomnié de la terre; on le représente sous toutes espèces de fausses couleurs. Ainsi, par exemple, on vous dira que le ciel ne s'occupe guère de ses prières parce que dans le Paradis, il n'a pour tout représentant que St-Yves, un avocat, qui, dans son temps, défendait ses clients pour rien, tout comme le Bâtonnier actuel, M. F.-X. Lemieux. Erreur que tout cela. Il faisait dimanche un temps déplorable; le ciel semblait avoir ouvert ses inépuisables cataractes. La pluie tombait à flots et rien ne laissait prévoir qu'elle cesserait avant le grand cataclysme dont nous étions menacés.

Mais, la pluie avait compté sans M. Lemieux, qui possède des ressources inépuisables. Voici que lundi matin, le soleil se lève brillant et radieux et nous convie presque à bord du vapeur *Druid* que le gouvernement fédéral avait gracieusement mis à la disposition du Barreau, pour la réception offerte par celui-ci à Lord Russell.

A 10½ heures le *Druid*, pavoisé pour les grandes occasions, quittait le quai ayant à son bord Lord Russell, l'hôte distingué du Banc et du Barreau de Québec, Lady Russell accompagnés de sir Francis Lockwood, Lady Lockwood, de M. Crackanthorpe, Mlles Lockwood et Russell ainsi que de MM. Fox et Chs. Russell. Tous les juges présents à Québec étaient de la partie ; nous avons remarqué Sir L. N. Cassault, juge en chef de la Cour Supérieure, les honorables juges Blanchet, Andrews, Pelletier, Chauveau et M. le Recorder Déry.

Les avocats y étaient presque tous : les pauvres malheureux qui ont voulu plaider lundi ont dû être sérieusement désappointés.

On remarquait parmi les invités l'honorable J. W. Longley, procureur-général de la Nouvelle-Ecosse et quelques membres distingués du Barreau américain, de passage à Québec, entre autres l'honorable juge Hamilton, de Milwaukee, et Mme

Hamilton, M. Scott, avocat de Philadelphie, et Mme Scott, ainsi que M. Spence, le fils de notre estimable consul américain à Québec.

Aussitôt après le départ du bateau, M. F. X. Lemieux, le Bâtonnier, présenta à Lord Russell tous les avocats qui étaient venus en si grand nombre prendre part à cette fête de la docte profession.

Le *Druid* continuait toujours sa course et les visiteurs distingués qu'il portait ont pu admirer le paysage unique qui se déroulait sous leurs regards enchantés. La côte de Beaupré était superbe, éclairée par ci par là par de brillants rayons de soleil qui perçaient les nuages et inondaient de flots de lumière certaines parties des Laurentides, comme pour compléter la beauté du tableau.

A midi, nous arrivons à Sainte-Anne. La population se presse le long du parcours pour entrevoir les personnages distingués qui se dirigent vers la somptueuse Basilique des Pères Rédemptoristes. Sur

les marches de l'église les Révérends Pères reçoivent le juge en chef d'Angleterre et sa suite. Ils lui sont présentés par Sir L. N. Casault et M. Lemieux.

Des sièges avaient été préparés pour eux dans le sanctuaire même de l'église, en face des reliques de la grande thaumaturge.

Quel beau spectacle c'était de voir ce grand magistrat, Lord Russell et sa famille prosternés avec une humilité touchante devant l'autel élevé à la mère de la Vierge qui fut la mère du Christ !

L'orgue fit résonner les échos de la Basilique de Sainte-Anne et un chœur d'avocats chanta deux ou trois cantiques. Les visiteurs distingués furent ensuite invités à admirer le riche Trésor de l'église et les précieuses reliques de la Sainte. Lord Russell voulut tout voir : il visita la *Scala Sancta* et la vieille chapelle témoin de tant de miracles dans le passé.

Il était tout près de deux heures lorsque l'on retourna à bord : les appétits étaient

admirablement aiguisés. Heureusement qu'ils trouvèrent tout ce qu'il fallait pour les apaiser.

Des tables somptueuses avaient été dressées sur le pont du navire, pendant que les visiteurs étaient allés à terre. Les plats les plus recherchés couvraient ces tables et invitaient par leur élégance et leur délicatesse les convives à s'y asseoir

Sir L. N. Casault présidait avec M. Lemieux à la table d'honneur. Ils avaient à leur côté Lord et Lady Russell, Sir Francis et Mme Lockwood, M. Crackanthrope, M. Chs. Russell, Mlle Russell, Mlle Lockwood, Mlle Lemieux, l'honorable juge Blanchet, etc.

Voici le menu de ce lunch :

IN THE HIGH COURT OF JUSTICE.

QUEEN'S BENCH DIVISION

1896.

The Bench and Bar of Quebec, and Lord Russell.

BRIEF FOR THE PLAINTIFF,

SIR L. N. CASAULT, with F. X. LEMIEUX, Q. C.

Brief—Excursion on the St. Laurent.
Consultation : A cold lunch.

Sir Francis Lockwood, Q. C.
Montague Crackanthorpe, Q. C.
James Fox, Q. C.
Chs. Russell.
Sollicitors.

Chateau Frontenac.

"It doth appear ye are a worthy Judge;
You know the law, your exposition
Hath been most sound; I charge you by the law
Where you are a well deserving pillar."

SHAKESPEARE.

MENU.

"The friends that thou hast, and their devotion [tried.
Grapple them to the soul with hoops of steel."

Saumon à la Lemieux.

"Here's a fish hangs in the net like a pour man's right in the law; it will hardly come out."

Filet de Bœuf aux Jugements.

"The urging of that word judgment, hath bred a kind of remorse in me."

RICHARD III, 1 61.

Patés de Prairie aux Plaideurs.

"Reason is thelife of the law; nay the
Conmon law itself is nothing else but reason."

COKE.

Galantine de Caneton Clementine à la Russell.

"Vous serez, au contraire, un juge sans appel,
Et juge du civil comme du criminel.
Vous pourrez tous les jours tenir deux audiences,
Tout vous sera chez vous matière de sentences.
Un valet manque-t-il de rendre un verre net ?
Condamnez-le à l'amende, ou s'il le casse, au [fouet."

LES PLAIDEURS.

Chaud-froid de Poulet à la Casault.

" And none by that will had taken *a mil*,
Since first day they broke the seals,
A century's past, and I'm told at last.
It has gone to the Court of Appeals. "

FRS. DANA.

Jambon décoré à la Lockwood.

" Cut this flesh from off his breast ; the law
allows it and the Court decrees it. "

SHYLOCK 1 SHAK. 620.

Aspic de Langue au Barreau.

Where'er you speak, remember every cause,
Stands not on eloquence, but stands on laws. "

JOS. STORY.

Salade de Homard à la Crackanthorpe.

" Oh hang that judge—what's that ? Oh *Fudge*
Can't he *read*, I'd like to know ?
Has a man no say, in regard to the way
His property's going to go ? "

FRS. DANA.

Mayonnaise de Volaille à la Fox.

" Avocat, il s'agit d'un chapon
Et non point d'Aristote et de sa politique. "

VINS.

" Le vin, je le confesse,
Ramène un cœur éteint. "
Tous les méchands sont buveurs d'eau ! !

DESAULGIERS.

Amontillado,
Haut Sauterne,
Pontet Canet,
Champagne.

" C'est le vin coquet,
Le vin de claret,
Dont vos tasses sont pleines,
C'est le vin si gai,
Si distingué,
Que l'on boit à Surennes. "

DU GRAND MOGOL.

Entre amis, entre frères,
Il vaut bien mieux trinquer,
Vive le vin,
Tin de rin, tin, tin, tin, tin.
Lorsque mon ver est plein
Du vieux vin.

TOASTS.

The Queen.
" God Save the Queen. "

The Governor-General.
The Lieutenant Governor.
" For he is a jolly good fellow. "

Lord Russell of Killowen.

" Il se souvient toujours que le premier soin du juge doit être de rendre la justice, et le second de conserver sa dignité, de se respecter soi-même et de révérer la sainteté de son ministère. "

IIe MERCURIALE.

Le Barreau Anglais.

Messieurs, vous me prenez pour un autre, sans [doute:
Sans avoir de procès, je sais ce qu'il en coûte :
Et si l'on n'aimait pas à plaider plus que moi,
Vos pareils pourraient bien choisir un autre [emploi."

LES PLAIDEURS.

Une fois le déjeûner fini, Sir L. N. Casault porta la santé de Lord Russell à peu près en ces termes :

"L'occasion qui nous réunit aujourd'hui est bien remarquable. C'est la première fois, depuis 200 et quelques 30 ans que cette province est devenue une colonie Britannique, qu'un juge en chef d'Angleterre l'honore de sa visite, et que ce haut personnage procure au Banc et au Barreau de cette division judiciaire de Québec l'honneur de le recevoir. Cette visite laissera son précieux souvenir non-seulement à nous qui avons le privilège de lui offrir l'hospitalité mais à nos successeurs.

" Lord Russell of Killowen est à un certain point l'un des nôtres. En sa qualité de l'un des *Lords of Appeal in ordinary* et l'un des *Judges of Appeal,* il est membre du comité judiciaire du Conseil Privé ; et, par conséquent, un des honorables juges auxquels ressortissent nos appels à ce tribunal.

" Nous connaissions sa Seigneurie long-

temps avant d'être ses justiciables. Sa réputation comme avocat avait déjà depuis un bon nombre d'années, traversé les mers. Nous avions admiré le talent extraordinaire, l'habileté et la force avec lesquels il avait démasqué de Castro, défendu Parnell contre les accusations du *Times*, et l'éloquences et les connaissances de droit public qui avaient émerveillé le tribunal d'arbitres devant lequel il avait défendu des droits qui nous intéressaient plus encore que la mère patrie. Je veux parler des pêcheries des vaux marins d'Alaska. Nous savions que Sa Seigneurie avait, dès lors, mérité d'être qualifié le plus grand avocat de l'Angleterre et d'être, à deux difiérentes reprises, appelé à remplir la charge éminente de procureur général, qui ne l'avait pas été par un catholique, en Angleterre, depuis la Réforme. Il ne restait plus, sur la hauteur de l'organisation judiciaire de l'Angleterre que deux degrés auxquels il était possible à notre honorable hôte

d'atteindre, c'était celui de *Lord of Appeal in Ordinary* et celle de *Juge en chef de toute l'Angleterre.* Ses talents si distinguées, ses connaissances variées et hors ligne, son éloquence et ses hautes qualités personnelles, je ne dirai pas les lui ont mérités, mais l'y ont, pour ainsi dire, forcément imposé, et lui ont fait renverser une barrière qui paraissait jusque là barrer le chemin à ses coréligionnaires. Au plaisir et à la satisfaction que nous a causé l'élévatien d'un homme aussi éminent, je serais tenté d'ajouter que nous catholiques avons une raison spéciale de nous réjouir des hautes distinctions de Sa Seigneurie, si je ne connaissais les idées éminemment libérales de mes confrères et des membres du Barreau qui ne partagent pas mes croyances, et si je ne savais qu'ils se réjouissent autant que nous qu'un catholique les ait méritées et obtenues. Nous sommes, dans cette province, une aglomération de religions et de nationalités diverses ; mais quelqu'attachés que nous

soyons à nos croyances et à nos origines, nous ignorons absolument toutes ces différences dans nos rapports sociaux et politiques. (1).

Je propose la santé de Lord Russell of Killowen. Une santé comporte tous les souhaits de longue vie et de bonheur. Nous y joignons l'espoir que Sa Seigneurie continuera, pendant de longues années, à illustrer le Banc d'Angleterre et à dispenser la justice. Ces souhaits que nous formons dans toute la sincérité de notre cœur, ne sont pas, sous ce dernier rapport exempt d'un égoïsme, bien pardonnable chez des justiciables qui apprécient aussi hautement que nous le faisons, la science légale, l'érudition et toutes les brillantes qualités qui, quoiqu'il n'ait occupé le Banc que depuis deux ans, ont déjà fait remarquer Sa Seigneurie comme un des plus

(1) Nous nous permettrons, à ce sujet, de rappeler que c'est dans cette petite province de Québec, alors celle du Bas-Canada, que notre Législature a, la première du monde entier, proclamé l'émancipation des Juifs en leur ouvrant les portes non-seulement de tous les emplois publics, mais même de la Législature.

illustres magistrats qu'ait eu l'Angleterre. Puisque cette santé comporte, comme je viens de le dire, longue vie et bonheur, nous y joindrons Lady Russell of Killowen dont il devront être le partage pour que celui de son illustre époux ne souffre pas d'altération.

" Les Dames boivent cette santé avec nous, heureuses qu'elles seront, je le sais, de s'associer à l'hommage et aux bons souhaits qu'elle exprime.

" Il me reste à m'excuser auprès de Leurs Seigneuries pour avoir proposé cette santé dans un idiome qui n'est pas leur langue maternelle ; mais qui dit maternelle mentionne une chose que l'on vénère et que l'on aime, et je n'ai pas voulu infliger à Leurs Seigneuries la peine d'entendre maltraiter et déchirer leur langue par une langue française.

" Je propose la santé de Lord Russell of Killowen. "

Cette santé fut accueillie par des bravos enthousiastes.

Lord Russell était visiblement ému lorsqu'il prit la parole.

...." J'avoue, Mesdames et Messieurs, que je me sens incapable de répondre convenablement au Juge en Chef de Québec dans le gracieux langage que l'on parle sur les rives du St-Laurent ; il va me falloir employer ma langue maternelle.

" J'ai été particulièrement sensible à la gracieuse allusion que Sir L. N. Casault a faite à ma femme, en associant son nom à cette santé. Il vous a dit que j'étais votre juge en dernier ressort en Appel ; mais c'est elle qui pour moi est le tribunal sans appel.

" Partout, mes compagnons de voyage et moi-même, nous avons reçu un accueil, une hospitalité qui nous ont vivement touchés ; mais nulle part l'on avait eu la délicate pensée d'associer les dames qui m'accompagnent aux fêtes que l'on a données en mon honneur. Je vous remercie particulièrement de cette gracieuse attention.

" J'ai aussi été frappé de tout ce que j'ai vu ici : à Montréal comme à Toronto, j'ai pu constater les scènes de la vie des affaires. A Ottawa, j'ai vu vos grandes institutions nationales. Cependant, je l'avoue, il fallait venir à Québec " le siège de la grandeur " pour voir vos beautés naturelles comme les endroits historiques qui font l'orgueil de ses enfants.

" Cette réception que vous me faites s'adresse aussi au Barreau d'Angleterre. Bien que votre province ait conservé en en grande partie le droit français et qu'elle ait mis de côté une partie de notre jurisprudence, elle a, toutefois, conservé précieusement ce principe fondamental de droit: la justice et l'égalité devant la loi. Vous appartenez tous à un Barreau distingué et votre magistrature vous fait honneur. Une fois de retour dans l'Isle des Saints et des Martyrs, je n'oublierai jamais les instants si agréables que j'aurai passés avec vous; et ce que je vous dis là n'est pas exagéré, je vous parle dans toute la sincérité de mon âme."

En reprenant son siège, le noble Lord fut salué par des applaudissements frénétiques ; il avait littéralement électrisé ses auditeurs.

Le Bâtonnier, M. F.-X. Lemieux, C.R., proposa ensuite la santé du Barreau Anglais dans les termes suivants:

" *Honorable Juge en chef,*
" *Milord,*
" *Mesdames et Messieurs,*

" Au nom du Barreau le plus ancien de ce pays, dont j'ai l'honneur d'être le Bâtonnier, je souhaite la bienvenue la plus cordiale aux hôtes distingués qui, en ce jour, nous honorent de leur présence, et je propose avec toute l'effusion de mon âme, la santé du Barreau anglais, représenté ici par plusieurs de ses membres éminents,—du Barreau anglais, fier de son passé et dont les traditions sont si grandes, si pures et si glorieuses.

"En foulant cette partie du sol canadien, en entrant dans notre vieille cité de

Champlain, soumise au régime anglais mais fondée par un illustre français, Lord Russell et ses compagnons de voyage ont peut-être soupçonné, pour un instant, que l'enthousiasme légitime avec lequel ils avaient été accueillis aux Etats-Unis, au Canada et surtout à Saratoga, où son immense talent et sa voix autorisée pour parler d'un sujet humanitaire avaient été si chaleureusement applaudie, ils ont pu croire, dis-je, que se trouvant au milieu de Français, cet enthousiasme allait diminuer ou se refroidir.

" Mais non.

" Je me hâte d'effacer toute trace de ce soupçon, et de nouveau et avec plus d'emphase que jamais, je vous souhaite la bienvenue.

" Si nous, Français, sommes en majorité, cela veut dire que nous avons deux patries: celle de nos pères, la vieille France, dont le nom n'est jamais évoqué sans éveiller dans nos cœurs les souvenirs les plus chers et les plus précieux. Et la patrie d'adop-

tion providentielle l'Angleterre, que nous respectons ; car, depuis trois quarts de siècle, elle nous a traités en enfants bien aimés, et son drapeau est pour nous une garantie du maintien présent et futur de nos droits et de nos libertés nationales.

" Nous sommes Français, c'est-à-dire peut-être plus que tout autre peuple au monde, nous sommes les admirateurs du beau et du grand, du génie et de la parole puissante de l'avocat ; car, pour nous, le beau, le grand, le génie et l'éloquence n'ont pas de nationalité.

" Le Barreau anglais a illustré cette dernière pensée d'une manière remarquable, dans une circonstance bien solennelle.

" Permettez-moi de vous faire part de souvenirs pleins d'actualité qui se pressent dans ma mémoire et qui se rapportent à l'ordre des avocats.

" C'était en 1861, Berryer, achevait la cinquantième année de son inscription. Le Barreau de Paris voulut honorer solennellement ce glorieux anniversaire et faire en

l'honneur d'un confrère exceptionnel une manifestation exceptionnelle de sympathie et de reconnaissance. Il fut décidé de lui offrir un banquet auquel prirent part les sommités judiciaires et légales de toute la France, entre autres Jules Favre, Chaix D'Est Ange, Marie, Duvergier, Demolombe, Odilon Barrot, Crémieux et tant d'autres dont les noms m'échappent.

"Ce banquet en l'honneur du vieux stagiaire demeura légendaire au Barreau de Paris, et eut un retentissement universel et particulièrement en Angleterre où Berryer comptait parmi les jurisconsultes anglais de précieuses amitiés, entre autres Lord Lyndhurst et Lord Brougham. Aussi ce dernier, pour lequel le talent et le génie n'avaient pas de nationalité, fit à l'illustre avocat, en 1864, au nom de la profession, l'invitation d'aller à Londres, dans un banquet solennel, rompre le pain béni de l'amitié et de la confraternité professionnelles.

"Berryer accepta et fut l'objet de mani

festations incessantes de sympathie et d'hommages indicibles du Barreau et de la haute noblesse anglaise: du Duc de Wellington, de Sir John Stuart, de Lord Bryan, du juge en chef Cockburne, de Lord Palmerston et de M. Gladstone, ce vieillard octogénaire qui semble défier les années et dont la gloire est toujours fraîche.

"A cette occasion Berryer fit un de ses derniers discours publics, et le Barreau anglais a recueilli ses paroles comme un legs précieux et les a consignées en lettres ineffaçables dans les plus belles pages de ses annales judiciaires.

"Depuis cet événement professionel sans précédent dans l'histoire, trente-deux années se sont écoulées, et je crois que le Barreau français n'a pas eu encore, depuis l'occasion favorable de payer au Barreau anglais la dette de reconnaissance qu'il avait contractée envers celui-ci, pour le témoignage spontané de respect et d'admiration, qu'il avait donné au grand maître de la parole, à l'illustre avocat des

princes déchus et des rois détrônés et au défenseur infatiguable des libertés éteintes.

" Loin de nous, la prétention—car nous sommes trop humbles—d'acquitter la dette d'honneur du Barreau français, laquelle sera quelqu'un de ces jours soldée avec gros intérêt; mais nous, français et avocats, vivant sur les bords du Saint-Laurent, combien nous serions heureux et honorés si cette faible démonstration et ce témoignage d'admiration étaient acceptés comme un léger acompte sur la dette due au Barreau anglais, par celui qui, dans toute l'Angleterre, a joué le rôle distingué et combiné de Lachaud et de Berryer.

" Nous vous souhaitons la bienvenue, car nous sommes, comme vous, les sujets fidèles et loyaux de cette gracieuse souveraine la Reine Victoria, dont la gloire est telle, qu'il a été dit que le soleil ne se couchait jamais sur ses vastes domaines et dont l'avènement au trône britannique

a marqué une ère nouvelle de repos, d'espérance et d'expansion pour notre race et notre nationalité. Et nous Français, nous nous inclinons devant la triple couronne de l'auguste reine Victoria: celle de reine, d'épouse et de mère vertueuse.

" Nous vous souhaitons la bienvenue, parce que nous connaissons votre histoire. Nous savons que, depuis le jour déjà lointain dans l'histoire où Guillaume le Conquérant a établi des Cours régulières en Angleterre, le Barreau anglais a fourni toute une pépinière d'hommes aux larges aspirations et au cœur patriotique, qui ont henoré et agrandi leur pays et ont illustré notre profession, comme le héros de cette fête qui, naguère encore, faisait retentir les voûtes de Westminster de sa voix puissante, dans les affaires à jamais mémorables de Maybrick, Colin Campbell, Parnell et tant d'autres, dont l'énumération serait trop longue.

" C'est aussi dans ce Barreaû que se sont formées les principales illustrations parle

mentaires de notre époque. Mais, en Angleterre comme partout ailleurs, c'est dans le Barreau que reviennent les victimes de la politique et des chutes des gouvernements. Comme l'a dit un penseur : c'est une école pour les uns et un refuge pour les autres. Mais le Barreau est resté la seule institution stable depuis des siècles, et le temps qui ébranle tout, l'a respectée, parce qu'elle tient à l'essence même de la justice et du droit, au maintien de la propriété et de l'honneur des individus.

"Nous vous souhaitons la bienvenue comme avocats. Comme nous, vous avez nos aspirations, nos goûts, nos espérances; vous participez à des luttes et à des combats journaliers semblables aux nôtres ; vous partagez nos gloires, vous subissez nos insuccès; vous jouissez de la partie sentimentale de la pratique de notre profession, car vous défendez l'orpheline, qui dans notre siècle, soupire toujours après l'heure où elle ne pleurera plus; vous

soutenez la veuve qui d'ailleurs se console si vite en s'appuyant sur l'avocat, la veuve dont le fabuliste a dit :

La perte d'un mari vaut bien un soupir,
On fait beaucoup de bruit et puis on se console.
Sur les ailes du temps la tristesse s'envole;
Le temps ramène les plaisirs.

"De grands orateurs du Barreau anglais ont droit à l'éternelle reconnaissance de nos compatriotes.

"En 1837, nos pères étaient avides de liberté. Ils voulaient obtenir toutes les prérogatives attachées au titre de citoyen britannique, et pour conquérir ces prérogatives ils n'ont pas craint la ruine, l'exil et l'échafaud; ils levèrent même l'étendard de la révolte. Mais après leur téméraire et courageuse conduite à St Charles et St Denis, suivie d'une inévitable défaite, ils se trouvèrent sans biens et sans asile. Les récoltes avaient été détruites, les chaumières incendiées et les familles dispersées.

"Pour venir au secours de nos compatriotes, il fut présenté dans les chambres

canadiennes un "bill d'indemnité" qui donna lieu à de violents débats au cours desquels les représentants du peuple se distinguèrent par leur courage et leurs éloquentes protestations. La cause des Canadiens fut entendue et épousée par ces patriotes anglais et surtout par des avocats comme l'illustre Daniel O'Connell, par des hommes d'Etat comme Gladstone et Palmerston, qui tous, sur le parquet de la chambre des Communes, plaidèrent la cause toujours grande et toujours solennelle des opprimés qui veulent être libres et indépendants.

"L'écho de la voix de ces illustres défenseurs s'est répercuté audelà des mers et a été entendu et béni par nos gens. Ça été le germe de cette union entre les deux races, qui pendant cinquante ans avaient voulu du sang de l'une et de l'autre: ça été le commencement de cette grande révolution qui s'est opérée dans les relations des représentants des deux grands peuples.

" Dieu merci, à Québec surtout, l'harmonie existe entre Français et Anglais !

" Comme je souhaiterais que le Lord juge en chef d'Angleterre et ses dignes compagnons, assistassent à une séance de nos Cours de justice. Ils y verraient, par exemple, deux avocats anglais plaidant dans leur langue devant un juge français, ou deux avocats français faisant valoir les droits de leurs clients, aussi dans leur langue, devant un juge anglais ; encore mieux: un avocat anglais défendant un Français et un avocat français défendant un Anglais. Je crois qu'ils apprécieraient le spectacle de deux avocats, dont l'un Anglais et l'autre Français, soutenant, chacun dans leur langue, les causes de leurs clients, et tout cela sans friction, sans encombrement et avec la meilleure grâce et amitié du monde et la vraie confraternité qui doit exister entre les membres du Barreau, tellement qu'au commencement de quelques débats judiciaires, il semble y avoir hésitation à qui, de l'An-

glais ou du Français, portera le premier coup. On se croirait souvent à Fontenoy, où le général anglais disait : " Messieurs des gardes françaises, tirez," et d'Auteroche, de répondre : " Après vous, messieurs les anglais, nous ne tirons jamais les premiers."

" La bonne entente est telle que, ces jours derniers dans le but de resserrer les liens d'amitié entre les membres d'une même profession, il a été décidé d'introduire à Québec, la coutume qui existe à Paris, d'ouvrir solennellement les Cours de justice, à l'automne par une messe du Saint Esprit, à laquelle assisteraient tous les membres de la profession, sans distinction de foi religieuse. Cette proposition a été faite par un Anglais, un de nos confrères estimables, M. Stuart.

" Cette messe sera dite jeudi prochain, et je ne serais pas surpris que des anglais protestants y entonneraient, en l'honneur de Saint Yves, patron des avocats qui, parait-il, n'a pas grand encouragement au

delà des voûtes célestes, l'antienne suivante:

Sanctus Yvus erat Brito
Advocatus sed non latro,
Res stupenda populo.

Ou:

Saint Yves était Breton,
Avocat, mais non larron.
Chose fort rare, dit-on.

" Mais c'est dans nos fêtes nationales que nous avons un symbole unique et solennel d'union entre les deux races. Par exemple, vous voyez au haut du même mât le pavillon anglais et le pavillon français flotter, tantôt fièrement et nerveusement sous le souffle d'une bonne brise, l'un semblant nous dire : Respectez-moi et je vous garantis des libertés ; Ne cessez de m'aimer comme vous l'avez toujours fait ; tantôt se nouer paresseusement autour de la même hampe et mêler ou confondre les plis de l'un dans les plis de l'autre.

" Je le répète, c'est le plus solennel témoignage d'amitié et d'entente entre les

représentants des deux plus grands peuples vivants sur les bords du St-Laurent. Et elle est tellement grande cette union, que je me sens le droit de réclamer avec orgueil notre illustre hôte, comme un de ceux pratiquant la foi de nos pères, et cela sans altérer en aucune manière la joie et la gloire de mes confrères anglais et protestants,—de le voir au milieu de nous—car nous sommes dans un pays où nous avons la liberté pleine et entière d'être absolument croyants et chrétiens, c'est-à dire d'adorer notre Dieu et Créateur comme nous le voulons et comme nous l'entendons.

" Cet heureux état de choses, nous le devons, dans une certaine mesure, à la politique de la mère-patrie, dont les destinées sont le plus souvent confiées à des hommes recrutés dans le Barreau et parmi les avocats anglais.

" Messieurs, c'est la santé du Barreau anglais, et j'espère que vous la boirez avec tout l'enthousiasme que je vous connais

et avec tous les honneurs qui lui sont dus.

" Au Barreau Anglais !

Le discours de M. Lemieux fut chaleureusement applaudi. Sir Frank Lockwood fut prié d'y répondre au nom du Barreau angais.

Ceux qui connaissent sa brillante répution et comme orateur et comme avocat ne seront pas étonnés d'apprendre qu'il a été tout simplement superbe. Il a su faire preuve de sa verve intarissable, de son esprit si pétillant, bref il a parfaitement rempli le précepte du poëte : *miscuit utile duc.* En terminant, il proposa a son tour la santé du Banc et au Barreau de Québec.

L'Hon J. Blanchet de la Cour du Banc de la Reine et l'Hon. L. P. Pelletier, Procureur Général, invités à répondre à cette santé, s'en acquittèrent avec le talent et l'éloquence qu'on leur connait.

Somme toute, cette journée fut charmante et les juges et les avocats de Québec en conserveront un inaltérable souvenir.

LA RENTRÉE DES COURS DE JUSTICE

C'était la première fois que l'ouverture des cours à Québec, avait un caractère aussi solennel. Le Barreau avait eu l'heureuse idée de faire coincider cette innovation avec la présence de Lord Russell parmi nous. Cette cérémonie, on le sait, est empruntée à une coutume immémorale qui existe en France ; chaque année l'ouverture des tribunaux est précédée d'une messe solennelle chantée à la sainte chapelle. On appelle cette messe la "messe du St Esprit" ou encore la "Messe Rouge" parceqne les juges y assistent revêtus de leurs robes rouges. Le public s'était porté en foule pour voir cette jolie cérémonie. Le ciel lui-même semblait être de la partie, car il faisait un temps ravissant.

A neuf heures précises les juges et les avocats, en costume officiel, quittaient le

Palais de Justice et se rendaient en procession à l'hôtel Chateau Frontenac pour accompagner Lord Russell qui avait accepté l'invitation d'assister à la messe à la chapelle du Séminaire de Québec.

La police du gouvernement provincial, sous le commandement des sergents Harpe et Burke ; la police de la cité commandée par le capitaine Pennée ; les gardes de la prison sous les ordres du gouverneur, le capitaine Bernier, faisaient escorte.

Venaient d'abord :

L'huissier audiencier portant la massse et son assistant M. W. McDermott.

Le shérif de Québec, l'hon. C. A. E. Gagnon, avec ses deux députés, MM. J. B Amyot et Begin.

Le Barreau était presque au complet. C'était un spectacle aussi nouveau qu'imposant de voir défiler à travers nos rues tout notre monde judiciaire à la suite du juge en chef d'Angleterre.

Arrivés à la chapelle du séminaire de Québec, Lord Russell prit place sur un ri-

che prie Dieu, ayant à sa droite Sir L. N. Casault, notre juge en chef, et à sa gauche, M. F. X. Lemieux notre Batonnier. On voyait à leurs côtés MM. les juges Blanchet, Andrews, Pelletier, LaRue et Chauveau, M. le juge Goff, Recorder de la Cité de New-York, de passage à Québec, et M. le Recorder Déry.

Sir Frank Lockwood occupait un siège à côté du Procureur-Général, l'hon. L. P. Pelletier.

La messe a été célébrée par Mgr Laflamme, Recteur de l'Université Laval. Les servants de messe étaient Aurèle Lemieux, fils du Bâtonnier, Armand Lavergne, fils de J. Lavergne, M. P., tous deux écoliers du Séminaire.

M. Alphonse Bernier, avocat et organiste de l'église de Notre-Dame de Lévis, a fait exécuter le programme suivant:

Veni Creator, en plein chant.—Chœur d'avocats.

Heavenly Song, de Hamilton Grey.—Mlle Dunbar, fille de M. J. S. Dunbar, C.R.

Ave Verum, de Millard.— Mlle Casault, fille de Sir L.-N. Casault, juge en chef de la Cour Supérieure, avec accompagnement de violon par M, J, E. Prince, avocat.

Esprit Saint, descendez en nous.—M. Jos. Turcotte, avocat, et chœur.

A l'entrée et à la sortie, la fanfare de l'Artillerie Royale Canadienne s'est fait entendre.

La collecte a été faite par Mlle H. Casault, fille de Sir L.-N., juge en chef, accompagnée de M. Gibsone ; Mlle Marie Mathilde Lemieux, fille du Bâtonnier, accompagnée de M. E. Fiset ; Mlle Cécile Pacaud, fille de M. Ernest Pacaud, avocat, accompagnée de M. Albert Malouin ; Mlle E. Roy, belle-sœur de M. N. N. Ollivier, secrétaire du Barreau, accompagnée de M. E. Gelley.

Une fois la messe terminée, la procession se remit en marche et se rendit au Palais de Justice, qui était littéralement encombré par la foule.

L'hon. juge Andrews, qui présidait ce

premier terme de la Cour, invita Lord et Lady Russell, ainsi que Sir Frank Lockwood, à prendre place sur le banc, à ses côtés. Quelques causes furent appelées pour la forme et la Cour fut ajournée jusqu'au lendemain, au grand désespoir des plaideurs !

AU MONASTÈRE DES DAMES URSULINES

Les portes du cloître lui-même ne s'ouvrent qu'à de bien rares intervalles, lorsque les Dames Ursulines reçoivent un membre de la famille royale ou encore nos Gouverneurs-Généraux. Cependant, bien qu'éloignées du monde, elles avaient su apprécier la très haute position de notre hôte illustre, en l'invitant à visiter ce vieux monastère, qui est né presqu'en même temps que la colonie française dont il a suivi toutes les vicissitudes.

Lord Russell et sa suite ont parcouru avec un touchant intérêt cet asile où tant de femmes saintes et distinguées se sont ensevelies, pour consacrer leur vie à l'éducation de nos jeunes filles. Dieu seul connait tous les dévouements, tous les sacrifices dont ces vieux murs ont été les témoins muets !

Avant de pénétrer dans les profondeurs du cloître, Lord Russell fut conduit par Madame la Supérieure dans une vaste salle où toutes les élèves étaient réunies ; elles portaient leur costume de fête, la toilette blanche. Quel joli spectacle que tous ces frais visages sur lesquels brillent la jeunesse et la gaieté !

L'une d'entre elles s'opprocha de l'estrade où Lord Russell et sa suite étaient assis et lui présenta l'adresse suivante:

A LORD RUSSELL DE KILLOWEN.

Milord,

Votre visite au Vieux Monastère remplit nos cœurs d'une grande joie. Depuis

longtemps, nous vous vénérions. La renommée, traversant les mers, a redit au Canada les qualités distinguées du noble lord, à qui nous sommes heureuses d'offrir nos souhaits de bienvenue.

On dit que l'Europe et l'Amérique louent à l'envi votre mérite. La question diplomatique que la république voisine a soumise à votre sagesse a fait ressortir, une fois de plus, votre éminent talent de jurisconsulte, en même temps que cette loyauté qui garantissait aux Etats-Unis l'impartialité du jugement que vous deviez porter sur cette question délicate, où les destinées politiques de deux nations puissantes étaient si hautement intéressées.

Enfants de cette église romaine, que Dieu a placée au-dessus de tous les royaumes de ce monde, nous nous réjouissons, Milord, de ce que vous avez reconquis, par votre mérite et vos talents, un de ces hauts postes de la magistrature

anglaise, illustrés par les grands légistes de la catholique Angleterre.

Milady voudra bien nous permettre d'unir son nom au vôtre dans nos souhaits de bienvenue et l'expression de nos hommages.

Milord, Milady, quel honneur pour nos Mères Ursulines d'inscrire aujourd'hui, au livre d'or des traditions et des souvenirs, les noms de la noble famille qui a donné à l'Eglise et à l'Etat des figures si remarquables.

Les élèves du monastère des
Ursulines de Québec.

Québec, le 10 sept. 1896.

Puis, Mlles Clorinde et Berthe Lemieux, filles du Bâtonnier, présentèrent de jolis bouquets à Lord et Lady Russell.

Lord Russell, vivement touché de cette démonstration, répondit en termes bien délicats aux beaux sentiments exprimés dans cette adresse. Mais, sans contredit, le succès a été remporté par Lady Russell,

qui remercia en excellent français les Dames Ursulines de la gracieuse allusion qu'elles avaient faites à sa présence parmi elles.

Avant de quitter cette salle, un chœur de jeunes filles entonna la cantate suivante, composée pour l'occasion:

Song of Welcome addressed to her Ladyship Lady Russell and her family, by the pupils of the Ursuline Convent:

—

My Lady! Welcome to our Halls!
Herein, to-day, no shadow falls;—
Greeting our noble guests from o'er the main,
Festive and joyous is the train.
In eager haste, our youthful groups have come
To welcome thee, My Lady, to our Convent-Home!
From Albion's proud and happy Isle.

Through all the cloister's calm retreat,
'Tis melody and song:
Of harp and lyre, the echoes sweet
The dulcet notes prolong
And still, acclaiming, in our festive lay,
Is heard the peal: Thrice honored Guests! be happy, oh, alway.

May your sojourn 'neath Western skies,
Be fraught with pleasant memories!—
The glorious lakes, the mountains bold,
Great rivers, and the forests old;—
Primeval beauty, every where;—
Is there a land on earth more fair?

And should this simple Convent scene,
On memory's tablets viewed,
Please still, when oceans lie between,—
How deep our gratitude!
Illustrious Guests! Heaven grant you full success,
Long life! and lasting happiness.

"Welcome our noble Guests"—
"Long live the Queen!"

On visita ensuite le cloître dans tous ses moindres détails. Que de souvenirs historiques sont renfermés dans ces vieux murs !

Je n'ai pas besoin de dire que les dames Ursulines ont fait les honneurs de leur maison avec une grâce et une cordialité vraiment remarquables.

A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

En sortant du monastère des Ursulines, Lord Russell et sa suite se rendirent à l'Université Laval.

Le conseil universitaire avait offert au noble Lord le degré de docteur en droit et il l'avait accepté.

Le Recteur, Mgr Laflamme, entouré des professeurs des différentes facultés, en costume, assistaient à la collation du diplôme. Une foule de nos principaux citoyens remplissaient la vaste Salle des Promotions à l'Université Laval.

Mgr. Laflamme prononça à cette occasion l'allocution suivante :

" *Mesdames, Messieurs,*

" Déjà, à plusieurs reprises, les Directeurs de l'Université ont eu l'honneur de réunir dans cette même salle des personnages de haute distinction. Le premier en date, si je ne me trompe, fut Son Altesse Impériale et Royale le prince de Galles, qui, en 1860, visitait notre pays, en laissant partout sur son passage des traces de sa royale munificence.

" Plus tard sont venus successivement Leurs Excellences les Délégués Apostoliques du Saint-Siège au Canada et aux Etats-Unis, Leurs Excellences les gouverneurs-généraux du Canada et les gouver-

neurs de notre province, Son Altesse Royale Monseigneur le Comte de Paris, Monsieur le Général Baron de Charette et plusieurs autres dont les noms m'échappent en ce moment. Toujours l'Université Laval a été heureuse d'offrir à ces hauts personnages, avec l'hommage de son respect, l'expression de sa vive reconnaissance pour l'honneur qu'ils voulaient bien lui faire par leur visite.

" Aussi, nous ne pouvions laisser passer inaperçue la présence dans les murs de notre ville de Sa Seigneurie Lord Russell de Killowen, juge en chef d'Angleterre.

" Milord, vous n'êtes pas un inconnu au milieu de nous. Votre réputation a depuis longtemps traversé les mers. Depuis longtemps, nous admirions en vous l'avocat savant, le magistrat éclairé, le juge intègre qui jette aujourd'hui un si vif éclat sur le Barreau anglais.

" Voilà pourquoi la nouvelle de votre voyage en Amérique nous a fait à tous un sensible plaisir.

" Vous en avez eu la preuve, Milord, dans les démonstrations qui ont accueilli votre passage dans les différentes villes canadiennes et américaines que vous avez visitées. Ces jours derniers encore, le Barreau de Québec vous offrait une réception officielle, aussi remarquable par sa cordialité que par son urbanité exquise. qualités qui sont, dit-on, comme le cachet distinctif de notre classe instruite.

" Qu'il me soit permis de voir, dans la présente réunion, une continuation de la réception du Barreau de Québec. Et, après tout, ce Barreau, c'est bien un peu l'Université, puisque, comme l'écrivait si aimablement son excellent secrétaire, les quatre cinquièmes de nos juges et de nos avocats sont ou ont été professeurs ou élèves de l'Université.

" Pour nous, Directeurs, ce sera, si vous le voulez bien, le couronnement de votre visite à Québec, puisque vous nous permettez de vous offrir ce soir le degré de Docteur en Droit de notre faculté.

" Généralement, un titre, académique est un honneur pour celui qui le reçoit. Aujourd'hui je le dirai bien haut devant ce brillant auditoire, et, bien sûr, personne ne me contredira, l'honneur est tout entier pour l'institution qui le donne.

" Je regrette vraiment, Milord, que nos élèves, encore en vacances, ne soient pas présents à cette cérémonie. Ils auraient vu en vous un exemple de ce que peut faire le talent soutenu par un grand caractère et une énergique volonté. Ils auraient compris en même temps comment la Providence sait toujours faire tomber à propos les barrières qui peuvent se dresser quelquefois dans la carrière de l'honneur aux solides principes, ces barrières fussent-elles trois fois séculaires."

Lady Casault et Madame Lemieux ont donné, chacune, en l'honneur de nos hôtes distingués, de grandes réceptions, Lady

Casault à sa superbe résidence, et Madame Lemieux dans les splendides salons du Club Union. A cette dernière réception, tous les juges et membres du Barreau et leurs dames avaient été invités.

Toutes ces différentes démonstrations laisseront un souvenir bien grand dans la mémoire de ceux qui ont eu l'avantage d'y prendre part,—et ouvriront une ère nouvelle d'amitié et de confraternité entre les membres de la noble profession d'avocat.